

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

20 FEVRIER 2024 A 20H00

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mmes MURITH Roseline, CHAPUT Muriel, MM. PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, REMONDIERE Denis, MONGEOT Jean-Noël, Mmes PEINTURIER Catherine, DUMONT Eva.

Absent excusé : M. GALLEGRO Emile

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente Monsieur MATHIEU Florian de la société GREENVOLT POWER France de l'antenne régionale de Tours qui est venu présenter sa société dans l'optique de proposer un projet éolien sur du domaine privé de notre commune.

Après échanges, la présentation se termine à 21h00 pour laisser place à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

---

### - Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été nommé secrétaire de séance.

### - Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2024

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

### - Subvention à la coopérative scolaire du RPI Mouhet – La Châtre L'Anglin

En juillet 2023, les enseignantes de l'école primaire de Mouhet nous transmettaient un projet pour un séjour scolaire à Tauves du 23/01/2024 au 26/01/2024.

Lors du conseil municipal du 30 août 2023, je vous informais avoir pris la décision de verser une avance de 1 000.00 € pour ce séjour.

Début janvier 2024, nous avons versé une 2<sup>ème</sup> avance de 1 000.00 € car les comptes de la coopérative scolaire ne pouvaient pas tout prendre en charge.

A la fin janvier, nous avons reçu les effectifs exacts des enfants ayant participé au voyage, dont voici le récapitulatif pour notre commune :

- 14 enfants de la commune soit 2 853.90 €
  - 8 enfants hors commune du RPI soit 815.40 €
- Total du séjour pour la commune : 3 669.30 €**

Après déduction des avances versées à la coopérative scolaire, Monsieur le Maire propose de verser le solde du séjour soit 1 669.30 €. Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Madame PEINTURIER Catherine trouve que le coût de ce séjour est élevé pour seulement 4 jours.

Il est précisé que ce montant inclus le transport pour la totalité du séjour, les repas et les activités qui ont pu être toutes réalisées malgré le peu de neige.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser le solde du séjour soit 1 669.30 € à la coopérative scolaire.

### - Approbation du règlement intérieur de la salle des fêtes, du club house et de la tente de réception

Lors de la commission des finances le 09 novembre 2023 concernant les tarifs municipaux, il avait été convenu de mettre en place un règlement intérieur pour l'ensemble des sites mis à la location.

Le projet du règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des conseillers par courriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur de la salle des fêtes, du club house et de la tente de réception ci-joint.

- **Participation financière aux sorties scolaires pour 2023-2024 concernant les enfants de la commune scolarisés dans une autre école**

Monsieur le présente le courrier de la mairie de Roussines demandant une participation financière de 60.00 € par enfant pour les sorties scolaires de l'année 2023-2024.

Monsieur ROSSIN Richard précise que notre commune participe financièrement aux sorties scolaires des enfants hors notre commune sans demande de participation aux communes d'origine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION de ne pas participer financièrement aux sorties scolaires des enfants de la commune scolarisés dans une autre commune.

- **Informations – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que LETTI PIZZA sera dans l'impossibilité de venir les vendredis soirs sur la commune car son camion a été diagnostiqué dangereux suite à la découverte de malfaçons sur celui-ci. Monsieur le Maire précise qu'il lui réserve l'emplacement en espérant vivement son retour.
- qu'il a reçu un mail d'un administré demandant de bénéficier d'une subvention pour le voyage en Espagne organisé par le collège pour son fils. Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué lors du dernier conseil municipal.

Madame PEINTURIER Catherine présente la future 1<sup>ère</sup> page du bulletin municipal 2024 et demande l'avis à l'ensemble du conseil municipal. A l'unanimité le conseil valide le graphisme et l'écriture mais propose de mettre d'autres couleurs comme le vert, le bleu et le jaune pour rester dans le style du blason de la commune.

Monsieur REDON Gilles informe que :

- les luminaires de la salle des fêtes seront remplacés pendant les vacances scolaires de février
- un projecteur à mouvement sera installé à la porte de la salle des fêtes
- une minuterie sera mise en place au niveau de l'éclairage extérieur de la porte de la mairie.

Monsieur VALET Benoit demande :

- de transmettre les réponses des jeux du bulletin municipal. Mme PEINTURIER Catherine les publiera sur la page Facebook et sur le site internet de la commune.
- si une date est définie pour la réparation du mur de l'école. Mme DUMONT Eva informe que les travaux auront lieu pendant les vacances de février. Monsieur le Maire précise qu'un mail a été transmis à l'école pour les informer et demander de laisser l'espace libre.

Monsieur VALET Benoit signale que les radars pédagogiques ne fonctionnent pas correctement. Monsieur le Maire contactera la société pour un diagnostic.

Madame DUMONT Eva fait un compte-rendu de la réunion du Symctom. Elle précise que le nouveau système sera mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2024 et qu'un courrier d'information sera transmis aux administrés courant mars.

Elle demande si des travaux sont prévus pour la porte de l'ancien cimetière qui est difficile à ouvrir. Monsieur ROSSIN Richard a informé les agents pour trouver une solution à ce problème, c'est en cours.

Monsieur MONGEOT Jean-Noël informe que la passerelle des Morins est endommagée. Monsieur le Maire va prendre contacte avec le SMACBAC pour savoir si la réparation est à la charge de la commune ou bien à la DDT police de l'eau.

Monsieur ROULLET Laurent remercie Lilou AUSSUDRE pour son travail sur le recensement ainsi que tous les habitants qui ont répondu.

Madame MURITH Roseline demande s'il serait possible de déplacer le panneau du village Bréviande de façon à ce qu'il soit au niveau de la maison de Monsieur MATHE. Monsieur ROSSIN Richard informera les agents techniques.